



Le code au lycée ? C'est possible !

Le code où tu veux, quand tu veux

Dans l'intention de sensibiliser nos jeunes concitoyens à la sécurité routière, nous souhaiterions pouvoir permettre aux lycéens d'obtenir le code de la route. Il est question de leur donner la possibilité de se former à l'aide de kits pédagogiques, dispensant une formation complète, accessible en tout lieu et à chaque instant.

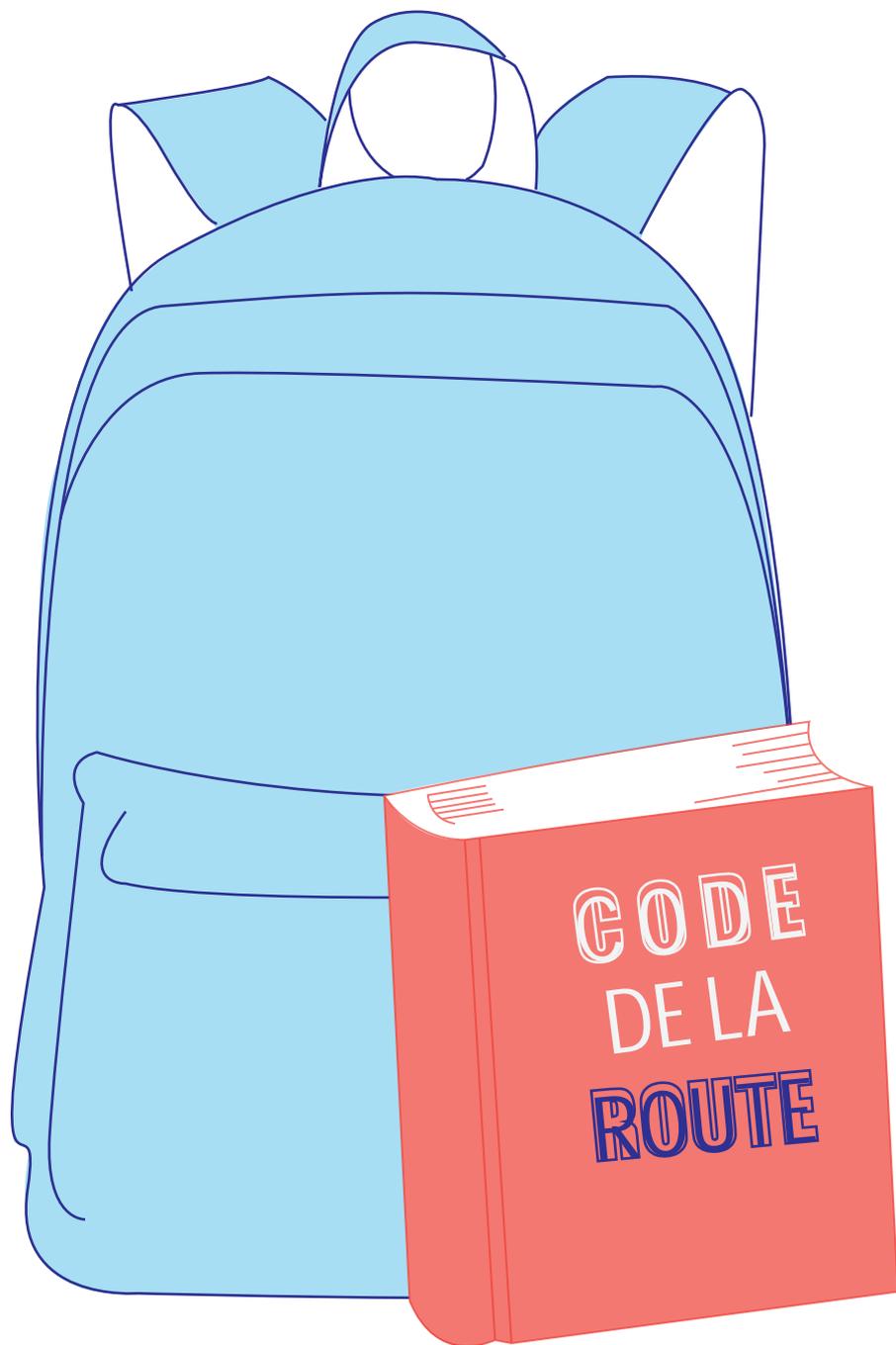
L'objectif de ce projet est de créer une émulation autour de la prévention routière, en mettant à disposition des lycéens un outil éducatif concourant à leur émancipation. Nous travaillons avec de nombreux établissements de la Région, en vue d'ériger une porte d'accès au permis de conduire sur le parcours des élèves. À terme, notre organisme, Codapar, a pour objectif que tous les lycéens et apprentis puissent avoir accès à une formation de qualité en matière de code de la route. Ce, en adéquation avec la volonté croissante des pouvoirs publics d'oeuvrer en ce sens.

Dans le but d'assurer une continuité des apprentissages de la sécurité routière analogue à l'ASSR proposée au collège, nous désirons pouvoir offrir aux lycéens la possibilité de réussir le code de la route. L'opportunité d'engager leur formation au permis de conduire dans le cadre de leur études serait d'un réel intérêt et constituerait pour eux un véritable tremplin afin d'accéder à la vie active. Ce, par le biais d'un enseignement adapté, auquel ils pourraient se consacrer selon leurs disponibilités, et en dehors du temps scolaire. Il s'agit de les responsabiliser en tant qu'acteur de ce projet, et au delà de la sensibilisation, contribuer à leur insertion par l'emploi.

Au même titre que l'ASSR, le code de la route est obligatoire pour toutes les personnes qui souhaitent se présenter au permis de conduire. Dans la mesure où les collèges s'engagent à faire passer l'ASSR de premier ainsi que de second niveau au collège, il serait légitime que les lycées soient en mesure de faciliter l'accès au code de la route en faveur de leurs élèves. Afin de compléter ces compétences acquises au cours de la scolarité.

L'inscription à l'examen du code de la route peut désormais être réalisée en tant que candidat libre. Cette démarche présente de nombreux avantages, à commencer par la gratuité des frais d'inscription en préfecture, qui sont systématiquement facturés par les auto-écoles. D'autre part, notre organisme est en mesure de proposer un enseignement de qualité, édité par un organisme agréé par l'État. En plus de l'accès illimité à des séries de code type examen sur une plateforme de formation en ligne, un suivi de progression personnalisé permet d'adapter les questions aux difficultés que rencontre l'élève. Dès lors, le candidat peut bénéficier d'une autonomie totale, tant sur la formation que sur le choix de la date d'examen. Il est alors enclin à se présenter à l'épreuve au moment opportun, en réservant sa place lorsqu'il se sent prêt.

En ce sens, nous espérons pouvoir mettre l'épreuve théorique du permis à la portée de chaque lycéen, et soutenir par la même occasion ses prises d'initiatives ainsi que son autonomie. En évitant que le financement de la formation ne se fasse aux dépens des élèves ou de leurs parents.



CODAPAR.COM
codapar@gmail.com